



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 03 octobre 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 21/09/2023, le Conseil municipal a été convoqué avec le même ordre du jour sans exigence de quorum et ce conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T

L'an deux mille vingt-trois, le 03/10/2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de *Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.*

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Christie DEZERT, Claire ADAM, Bernard SADY, Pascal RANC, Edith L'HOSTE, Philippe GOFFART, Agnès RAGOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration : Maggy CARON à Bernard SADY, Emeline DE BRUIN à Christie DEZERT, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Estelle MIGNOT à Claire ADAM, Emilien BIGNON à Agnès RAGOT, Romain ARNAUD à Roland BROQUET.

Absents : Mmes Sabrina GUYON, Sophie MASSIASSE, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHVILLE et MM. Julien GOFFART, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY, Alain NOUGARET, Pierre MARCHAL, Claude LAPIERRE.

Secrétaire de séance : Madame Edith L'HOSTE

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 29  
Présents : 13  
Représenté : 06  
Votants : 19

#### Délibération n°

2023\_D\_080

#### Objet de la délibération : Subvention communale 2023 – Syndicat cidricole du Pays d'Othe – Fête du Cidre 2023

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du syndicat cidricole du pays d'Othe sollicitant une aide financière à l'occasion de la 33<sup>ème</sup> édition de la fête du cidre qui a eu lieu le 24 septembre 2023 à l'étang de Villemaur-sur-Vanne.

Le **Conseil municipal**, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

› **ACCEPTE** d'allouer une aide financière d'un montant de 1 000 € pour l'organisation de la 33<sup>ème</sup> édition de la fête du cidre qui a eu lieu le 24 septembre 2023 à l'étang de Villemaur-sur-Vanne.

› **DIT** que les crédits seront prévus au moyen d'une décision du maire au budget 2023.

› **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le mandat de paiement.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

